

CONSULTATION COMMERCIALE N° 06/2024

CAHIER DES CHARGES

Objet : Traduction Français vers l'Anglais pour le compte du Comité Régional de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur

.....

CONTEXTE

Première destination touristique en France après Paris-Ile-de-France, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur accueille chaque année 36 millions de séjours dont 30% de clientèle internationale. Le développement touristique est avant tout au service de l'économie régionale puisqu'il représente 16,8 milliards de retombées économiques directes (source : enquête clientèle régionale, Comité Régional de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur, BVA, JPC, 2023).

3 marques de destination attractives et complémentaires

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur possède trois territoires distincts et autant d'identités. Trois marques fortes ont été créées afin d'assurer la promotion touristique de ces destinations, Provence, Alpes et Côte d'Azur. Trois marques monde dont la notoriété et l'attractivité doivent être renforcées et dynamisées sur le plan national et international afin d'augmenter la notoriété et de se démarquer durablement des destinations touristiques concurrentes.

Intimement liés aux stratégies de notoriété et d'attractivité des marques, les supports print et digitaux produits par la destination se positionnent comme un canal incontournable en matière de rayonnement et d'attractivité touristique, mais également pour la conquête de nouvelles clientèles internationales.

OBJET

Le Comité Régional de Tourisme, organisme institutionnel a la charge de la promotion touristique de la destination Provence-Alpes-Côte d'Azur à l'international.

Les **publics cibles du CRT** sont les médias, les voyageurs et le grand public.

Les **contenus de ses outils de promotion** (support print et/ou digitaux) sont **pour la plupart traduits en anglais**.

Cette consultation commerciale vise à **renouveler les prestataires « traducteurs »**.

Seront retenus **deux traducteurs** afin d'assurer une disponibilité optimale pour le compte du CRT.

Les deux traducteurs sélectionnés doivent être **deux interlocuteurs uniques et directs** pour les **interlocuteurs du CRT**. Une répartition équilibrée des travaux à réaliser par les traducteurs sera assurée par les équipes du CRT afin de fluidifier la charge des volumes et délais.

Le cadre de la prestation « traduction en anglais » attendue est détaillé ci-après.

LES PUBLICS CIBLES

La plupart des productions de contenus est d'abord faite en français puis adaptée en anglais afin d'atteindre un large public. Le style des productions varie en fonction du public cible. Les différentes cibles sont les suivantes :

- **Média & Influenceurs**
<https://provence-alpes-cotedazur.com/espace-pro/presse-medias-influenceurs/>
Version GB <https://provence-alpes-cotedazur.com/en/pros-area/press-medias-influencers>
- **Professionnels de l'industrie du voyage (Tour Operateur, agent de voyage ...)**
<https://provence-alpes-cotedazur.com/espace-pro/professionnel-de-la-region/>
Version GB <https://provence-alpes-cotedazur.com/en/pros-area/tour-operators-and-travel-agents/>
- **Grand public**
<https://provence-alpes-cotedazur.com/>
Version GB <https://provence-alpes-cotedazur.com/en/>

LES INTERLOCUTEURS DU CRT

Les différents chargés de projet du CRT travaillant auprès des publics cibles précédemment listés seront les interlocuteurs du traducteur en fonction des cibles. Chaque projet confié aux traducteurs sélectionnés fera l'objet d'un brief très précis de la part de ces derniers.

Les équipes chargées de projets « traduction » sont représentées par **une dizaine de personnes réparties dans trois pôles** :

- Promotion Intermédiation
- Média de Destination
- Communication Ingénierie

<https://provence-alpes-cotedazur.com/espace-pro/le-comite-regional-de-tourisme/equipe/>

LE STYLE DES TRAVAUX

Les traductions devront être assurées par **un interlocuteur unique**, traducteur professionnel de langue maternelle. Les textes à traduire sont de **style soutenu**, le traducteur devra être en mesure **d'adapter, rendre compréhensible** le contenu en fonction de la cible.

Les traducteurs devront avoir une excellente connaissance de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le traducteur doit prêter une attention toute particulière :

- A la grammaire : respect de l'orthographe, de la syntaxe, de la ponctuation, des signes diacritiques et des règles typographiques
- Au lexique : respect de la cohérence lexicale et de la phraséologie
- À la clarté de la formulation (respecter les subtilités et remises en contexte)
- Au style : respect du style d'expression, respect propre au type du document traduit, respect des instructions éventuelles fournies par le chargé de projet du CRT

Le texte doit respecter la terminologie propre au domaine concerné, respecter **les glossaires des traductions précédentes** et présenter une homogénéité terminologique.

Les adresses des sites internet citées **doivent être mentionnées dans la langue cible**.

Certains travaux devront être tarifés à l'horaire et non au mot, par exemple :

- **La relecture du document final format pdf**, quand le texte a donné lieu à une mise en page graphique
- **La mise à jour de contenus** quand le traducteur a déjà effectué une première version du document

LA LIVRAISON DES TRAVAUX

Les textes à traduire seront livrés et rendus traduits principalement sous format word.

VOLUME DES TRAVAUX

Le CRT ne pourra s'engager avec certitude sur aucune quantité minimale de travaux à donner aux prestataires.

Pour référence, **le volume total de l'année 2023** (2 traducteurs cumulés) a représenté :

- **100 000 mots facturés**
- **28 heures facturées**

DISPONIBILITÉ DES TRADUCTEURS

Les traducteurs devront être facilement joignables et, en fonction d'urgences ponctuelles, également disponibles durant les horaires et journées non ouvrables.

Les deux traducteurs fonctionneront en alternance afin d'absorber les volumes et les délais des besoins de traduction.

ENGAGEMENT

Le démarrage de la mission est prévu à partir du 1^{er} avril 2024 et ce pour une période d'un an.

La prestation pourra être **renouvelée deux fois, pour une période de 12 mois par reconduction expresse** à compter du terme de la prestation initiale, en fonction de la satisfaction exprimée par les services du Comité Régional de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur quant à la qualité des travaux effectués par le prestataire. Cette décision sera assujettie à la **validation de la Commission des Marchés** après établissement par les services du compte-rendu des travaux réalisés par le prestataire.

RÉPONSE À LA CONSULTATION

Mise en ligne sur le site CRT Provence-Alpes-Côte d'Azur : le **mercredi 28 février 2024**

La date limite de réception des offres est fixée : le **mercredi 27 mars 2024** à 12h00 au plus tard

La proposition complète devra être adressée par email à l'attention de :

1. Catherine LIPAROTI - Directrice Administrative et Financière :
c.liparoti-giroud@provence-alpes-cotedazur.com
2. Rabiha BENAÏSSA - Chargée de Relation Média :
r.benaïssa@provence-alpes-cotedazur.com
3. Céline LUCIDO - Chef du Service Logistique & Moyens Généraux :
c.lucido@provence-alpes-cotedazur.com

Pour toute question :

Contact administratif

Catherine LIPAROTI - 04 91 56 47 00 direct 03 - 07 88 42 42 61

Contact technique

Rabiha BENAÏSSA - 04 91 56 47 00 direct 32 - 06 09 08 96 00

Proposition financière

La proposition financière devra être présentée de façon lisible et explicite € TTC par :

- Tarif au mot
- Tarif horaire (relecture/correction, mise à jour, ...)

PIECES A FOURNIR

- Présentation du prestataire
- Contacts de 2 ou 3 références récentes (moins de 2 ans)
- Un portfolio avec à minima 3 contenus/articles/pages représentatifs des travaux du prestataire
- Mémoire technique de réponse : réponse au cahier des charges, intervenants
- Proposition financière détaillée TTC poste par poste, incluant les honoraires
- TVA interne, intracommunautaire
- Extrait Kbis de moins de 3 mois
- Certificats de régularité fiscale et sociale (Année N-1)
- Fournir la Déclaration DC4 si appel à la sous-traitance
- Le présent cahier des charges paraphé, daté et signé avec la mention « lu et approuvé » par le prestataire
- Une lettre d'engagement du respect de la clause de disponibilité

Toute proposition complète, reçue dans les délais, sera examinée et fera l'objet d'une réponse positive ou négative. Les propositions incomplètes ou qui ne seront pas parvenues à temps seront systématiquement exclues de la consultation.

CRITERES D'ATTRIBUTION

- Expertise, références, disponibilité (40 %)
- Connaissance de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (30 %)
- Proposition tarifaire (30 %)

CHOIX DU PRESTATAIRE

Par la Commission des marchés du CRT : **Avant fin mars 2024**

Notification de la mission et réunion de cadrage : **Avant fin mars 2024**